



Date 14/7/2016

de la part de service communication
tél. 04 79 96 87 35
courriel communication@chambery-metropole.fr

Projet Territoire mobile : après le jugement rendu et le conseil communautaire du 13 juillet, les travaux reprendront vendredi 15 juillet

Après plusieurs mois d'une querelle politico-judiciaire emmenée par les élus de l'opposition de Chambéry, le Tribunal Administratif de Grenoble a rendu le 13 juillet 2016 son jugement sur le fond :

- Il a considéré la délibération attaquée du 24 mars 2016 comme lançant les travaux du nouveau réseau de bus et non comme une simple demande de subvention et il en a déduit que le bureau de Chambéry métropole n'avait alors pas compétence pour ce faire.
- Les autres arguments développés par les requérants et notamment la non-conformité du nouveau réseau de bus au Plan de Déplacements Urbains (PDU) ainsi que le manque de concertation sont « rejetés »,

Fort de ce jugement, et suite au Conseil communautaire du 13 juillet, les élus de Chambéry métropole ont adopté à l'unanimité (moins 12 voix) la consistance du nouveau réseau de bus et la reprise des travaux.

Par conséquent, les aménagements de ce réseau reprendront vendredi 15 juillet.

L'objectif du projet Territoire mobile reste d'aboutir à un réseau organisé autour de lignes structurantes et optimisées pour gagner en performance et relancer une dynamique de fréquentation.

C'est donc un projet d'intérêt général, pour améliorer la vie quotidienne des habitants de l'agglomération, qui sera mené à son terme.

Xavier Dullin, Michel Dantin et Josiane Beaud saluent le travail de concertation et de conception de ce projet ambitieux et responsable. Ils regrettent les semaines perdues à cause d'attaques partisans ayant conduit à processus judiciaire inédit dans l'histoire de la collectivité. Le temps perdu et l'impact financier pour Chambéry métropole est important, notamment dans un contexte budgétaire extrêmement tendu, mais dont les premières victimes restent les entreprises chargées des travaux, les habitants et les usagers du futur réseau de transport en commun de l'agglomération.

L'impact financier du retard des travaux sera communiqué ultérieurement au Conseil communautaire.